



Caution et reprise de bail

Par **Look974**, le **28/11/2016** à **11:23**

Bonjour,

Ma soeur est dans un logement qu'elle souhaite quitter, étant à découvert, elle ne peut payer le dernier mois que lui réclame son propriétaire. Peut-il prendre sur la caution ? Ma soeur a dû payer pour sa caution 480€ donc le loyer qu'elle paie chaque mois. Sauf erreur de ma part le dépôt de garantie est le loyer sans les charges ? Que peut-elle faire ?

Merci d'avance pour vos réponses

Par **Look974**, le **28/11/2016** à **13:30**

Bonjour, Je vous remercie pour cette réponse. Et pour ce qui est des 480€ qu'elle lui a payés pour le dépôt de garantie, que peut-elle faire ?

Par **maggitare**, le **03/04/2017** à **13:49**

bonjour, je suis sur le bail avec un ami, celui-ci pour des raisons de santé s'en va seulement il veut m'imposer un membre de sa famille que je ne connais pas!! et poser un ultimatum genre si tu ne veux pas je dénonce le bail et reprend ma caution et tu es en gros dehors!! ma question: Y'a-t-il possibilité que je retrouve une autre personne et éventuellement faire une reprise de bail avec le propriétaire? suis dans l'urgence besoin d'une réponse rapidement.merci d'avance.Cordialement.

Par **maggitare**, le **05/04/2017** à **09:21**

bonjour, merci beaucoup pour ce renseignement vous m'avez enlevé mon inquiétude et angoisse trop contente!!!Cordialement.